

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 6 JUILLET 2023

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	9
DELIBERATION N° 2023-020	

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE SIX JUILLET** à dix heures, se sont réunis au sein de la salle du Conseil municipal de la Commune de Théoule-sur-Mer les membres du Comité Syndical légalement convoqués le vingt-huit juin 2023, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Jean-Pierre KLINHOLFF – Michel FLEURY - Eve STEINMETZ - Isabelle MARTEL - Mireille ANILLO - Jean-Luc RICHARD - Martine BOUVARD

REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Frédéric MASQUELIER donne pouvoir à Jean-Pierre KLINHOLFF

ABSENTS :

Christophe CHIOCCA – Guillaume DECARD - Michel FELIX - Charles MARCHAND - Jean-François MOISSIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle MARTEL

.....*.....

OBJET : PROGRAMME DE TRAVAUX 2023 - REALISATIONS 2024

APPROBATION DU PROJET ET PRESENTATION DU MONTAGE DE FINANCEMENT

Délibération n° 2023-020

Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel a arrêté certains travaux à exécuter sur le territoire des communes du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel : Les Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël.

Par ailleurs, la protection au titre de la Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI) peut également s'exercer à travers la réalisation d'études ou la création de servitudes.

Ces travaux, études et servitudes peuvent faire l'objet de subventionnements par le Conseil Départemental du Var, la Région Sud PACA, l'Etat ou le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

En termes de réalisation les travaux peuvent être effectués en régie par le Conseil Départemental du Var mais également par les Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne du pôle DFCI de l'Office National des Forêts (ONF) dans le cadre leurs Missions d'Intérêt Général.

Il est proposé aux membres du Comité syndical pour l'année 2023, le programme suivant à exécuter en 2024 sur le territoire du Syndicat :

I/ Travaux réalisés par le biais de marchés publics :

Maintien en conditions opérationnelles - MCO

Communes	Localisation	Type de travaux	Longueur (m)	Surface (ha)	Montant estimé des travaux en € HT	Montant estimé de l'assistance technique en € HT	Montant total des travaux en € HT	Montant total des travaux en € TTC
Fréjus	H69 - Estérel	Entretien de débroussaillage	2.132	0,97	2.910,00	232,80	3.142,80	3.771,36
Fréjus	H71 - Estarpe du cheval	Entretien de débroussaillage	2.068	1,40	8.400,00	672,00	9.072,00	10.886,40
Fréjus	H22 - Route des Cols	Entretien de débroussaillage	4.059	2,07	8.280,00	662,40	8.942,40	10.730,88
Saint-Raphaël	H22 - Route des Cols	Entretien de débroussaillage	5.924	3,03	12.120,00	969,60	13.089,60	15.707,52
Saint-Raphaël	CVO15	Entretien de débroussaillage	900	4,50	3.000,00	240,00	3.240,00	3.888,00

Communes	Localisation	Type de travaux	Participation communale en € TTC	Mode de réalisation	Cadre de financement
Fréjus	H69 - Estérel	Entretien de débroussaillage	1.257,12	Marché public	FEADER
Fréjus	H71 - Estarpe du cheval	Entretien de débroussaillage	3.628,80	Marché public	FEADER
Fréjus	H22 - Route des Cols	Entretien de débroussaillage	3.576,96	Marché public	FEADER
Saint-Raphaël	H22 - Route des Cols	Entretien de débroussaillage	5.235,84	Marché public	FEADER
Saint-Raphaël	CVO15	Entretien de débroussaillage	3.888,00	Marché public	Non financé

Soit un montant total prévisionnel de 37.486,80 € HT :

- 34.710,00 € HT pour les travaux,
- 2.776,80 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

Hors CVO15 non inscrit dans le PIDAF Estérel, le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

ETAT – U.E. REGION SUD PACA DEPARTEMENT VAR	80 % du montant en € HT	27.397,44 €
Autofinancement	20 % du montant en € HT T.V.A	13.698,72 €
		41.096,16 € TTC

Investissement Forestier - IF

Communes	Localisation	Type de travaux	Quantité	Montant estimé des travaux en € HT	Montant estimé de l'assistance technique en € HT	Montant total des travaux en € HT	Montant total des travaux en € TTC
Saint-Raphaël	H22 - Route des Cols	Déplacement de la citerne SRL31	1	5.000,00	0,00	5.000,00	6.000,00

Communes	Localisation	Type de travaux	Participation communale en € TTC	Mode de réalisation	Cadre de financement
Saint-Raphaël	H22 - Route des Cols	Déplacement de la citerne SRL31	2.000,00	Marché public	FEADER

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

FEADER ETAT – U.E. REGION SUD PACA DEPARTEMENT VAR	80 % du montant en € HT	4.000,00 €
Autofinancement	20 % du montant en € HT T.V.A	2.000,00 €
		6.000,00 € TTC

II/ Etudes et servitudes :

Communes	Localisation	Type de travaux	Longueur (m)	Montant estimé des travaux en € HT	Montant estimé de l'assistance technique en € HT	Montant total des travaux en € HT	Montant total des travaux en € TTC
Bagnols-en-Forêt	G19 - La Culasse	Etablissement de servitude de passage et d'aménagement des infrastructures DCFI	2.449	12.000,00	0,00	12.000,00	14.400,00
Bagnols-en-Forêt	G21 - Magail	Etablissement de servitude de passage et d'aménagement des infrastructures DCFI	6.088	15.000,00	0,00	15.000,00	18.000,00
Bagnols-en-Forêt	G52 - Les Escolles	Etablissement de servitude de passage et d'aménagement des infrastructures DCFI	6.441	20.000,00	0,00	20.000,00	24.000,00
Bagnols-en-Forêt / Fréjus	G530 - Ambon	Etablissement de servitude de passage et d'aménagement des infrastructures DCFI	3.087	15.000,00	0,00	15.000,00	18.000,00
Fréjus	G31 - Malpasset	Etablissement de servitude de passage et	6.215	5.000,00	0,00	5.000,00	6.000,00

		d'aménagement des infrastructures DCFI					
Fréjus	H65 - Puits Rouge	Etablissement de servitude de passage et d'aménagement des infrastructures DCFI	1.294	5.000,00	0,00	5.000,00	6.000,00
Fréjus	H90 - La Louve	Etablissement de servitude de passage et d'aménagement des infrastructures DCFI	2.162	6.000,00	0,00	6.000,00	7.200,00
Fréjus / Les Adrets-de-l'Estérel	H86 - Armélie	Etablissement de servitude de passage et d'aménagement des infrastructures DCFI	10.673	8.000,00	0,00	8.000,00	9.600,00
Fréjus / Saint-Raphaël	H39 - Castelli	Etablissement de servitude de passage et d'aménagement des infrastructures DCFI	7.092	6.000,00	0,00	6.000,00	7.200,00

Soit un montant total prévisionnel de 92.000,00 € HT :

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

REGION SUD PACA	40 % du montant en € HT	36.800,00 €
DEPARTEMENT VAR	40 % du montant en € HT	36.800,00 €
Autofinancement	20 % du montant en € HT T.V.A	36.800,00 €
		110.400,00 € TTC

III/ Travaux réalisés en régie par le Conseil Départemental du Var :

Les travaux susceptibles d'être réalisés en régie et pour lesquels le Syndicat sollicite l'aide du Conseil Départemental du Var sont les suivants :

Communes	Localisation	Type de travaux	Longueur (m)	Montant estimé des travaux en € HT	Montant estimé de l'assistance technique en € HT	Montant total des travaux en € HT	Montant total des travaux en € TTC
Fréjus	H66 - Duchesse	Surfaçage et fossés	2.200	22.000,00	0,00	22.000,00	26.400,00
Fréjus	H69 - Estérel	Surfaçage et fossés	2.200	17.000,00	0,00	17.000,00	20.400,00
Fréjus	H71 - Estarpe du cheval	Surfaçage et fossés	2.130	22.000,00	0,00	22.000,00	26.400,00
Fréjus	G31 - Malpasset	Terrassement et prolongement de 2 canalisations pluviales		6.500,00	0,00	6.500,00	7.800,00
Fréjus	H81 - Mare Trache	Pose de 5 nouvelles canalisations pluviales		23.500,00	0,00	23.500,00	28.200,00
Roquebrune-sur-Argens	F17 - Charette	Surfaçage et fossés	2.580	26.000,00	0,00	26.000,00	31.200,00
Roquebrune-sur-Argens	F17 - Les Clos	Surfaçage et fossés	1.913	20.000,00	0,00	20.000,00	24.000,00
Roquebrune-sur-Argens	F17 - Les Bas Pétignons	Surfaçage et fossés	1.492	15.000,00	0,00	15.000,00	18.000,00
Saint-Raphaël	H28 - Route de la Cadière	Fossés et accotements	4.900	25.000,00	0,00	25.000,00	30.000,00
Saint-Raphaël	H32 Cap Roux	Fossés et accotements Création aires de retournement et de croisement	4.500	16.000,00	0,00	16.000,00	19.200,00

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20230706-2023-020-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2023

Communes	Localisation	Type de travaux	Participation communale	Mode de réalisation
----------	--------------	-----------------	-------------------------	---------------------

			en € HT	
Fréjus	H66 - Duchesse	Surfaçage et fossés	0,00	Conseil Départemental du Var
Fréjus	H69 - Estérel	Surfaçage et fossés	0,00	Conseil Départemental du Var
Fréjus	H71 - Estarpe du cheval	Surfaçage et fossés	0,00	Conseil Départemental du Var
Roquebrune-sur-Argens	F17 - Charette	Surfaçage et fossés	0,00	Conseil Départemental du Var
Roquebrune-sur-Argens	F17 - Les Campons	Surfaçage et fossés	0,00	Conseil Départemental du Var
Roquebrune-sur-Argens	F17 - Les Clos	Surfaçage et fossés	0,00	Conseil Départemental du Var
Saint-Raphaël	H28 - Route de la Cadière	Fossés et accotements	0,00	Conseil Départemental du Var
Saint-Raphaël	H32 Cap Roux	Fossés et accotements Création aires de retournement et de croisement	0,00	Conseil Départemental du Var

Soit un montant total prévisionnel de travaux de 193.000,00 € HT.

IV/ Travaux réalisés par les Agents de Protection de la Forêt Méditerranéenne :

Les travaux susceptibles d'être réalisés par les Agents de Protection de la Forêt Méditerranéenne sont les suivants :

Communes	Localisation	Type de travaux	Longueur (m)	Surface (ha)	Montant estimé des travaux en € HT	Montant estimé de l'assistance technique en € HT	Montant total des travaux en € HT	Montant total des travaux en € TTC
Bagnols-en-Forêt	G31 - Malpasset	Entretien de débroussaillage	1.000	0,4	600,00	Pris en compte dans la mission d'animation PIDAF	600,00	720,00
Fréjus	H72 - Route d'Italie	Entretien de débroussaillage	5.000	2,0	3.000,00	Pris en compte dans la mission d'animation PIDAF	3.000,00	3.600,00
Saint-Raphaël	H28 - Route de la Cadière	Entretien de débroussaillage	4.889	2,0	3.000,00	Pris en compte dans la mission d'animation PIDAF	3.000,00	3.600,00
Roquebrune-sur-Argens	Accès vigie Coulet Redon	Entretien de débroussaillage	600	1,1	1.650,00	Pris en compte dans la mission d'animation PIDAF	1.650,00	1.980,00

Soit un montant total prévisionnel de travaux de 8.250,00 € HT.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,



APPROUVE à l'unanimité des membres le programme de travaux 2023 pour une réalisation en 2024,

PREND ACTE à l'unanimité des membres que le Président par application de la délibération n°2022-032 relatives à ses délégations sollicite l'attribution d'aides publiques auprès de l'Europe, l'Etat, la Région Sud et le Département du Var, suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture
301555-20230706-2023-020-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2023

PREND ACTE à l'unanimité des membres que le Président par application de la délibération n°2022-032 relatives à ses délégations sollicite une convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Var pour une aide technique de la régie du pôle génie civil concernant les travaux susmentionnés,

PREND ACTE à l'unanimité des membres que le Président par application de la délibération n°2022-032 relatives à ses délégations sollicite auprès de l'Office National des Forêts une aide technique par les Agents de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) concernant les travaux susmentionnés, par application du programme de travaux DFCI pluriannuel 2020-2024 des APFM du Var,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à financer, avec les participations des communes et les ressources propres du Syndicat, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

CERTIFIE à l'unanimité des membres que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engager à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

GARDE à l'unanimité des membres la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à inscrire au budget et à réaliser annuellement les travaux indispensables à la bonne fin de l'opération et à laisser affectés à la production forestière les terrains sur lesquels auront été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de cette aide,

DONNE à l'unanimité des membres pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délais de deux mois à compter de sa date de validité.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME,

Le 6 juillet 2023

LE PRÉSIDENT,



Georges BOTELLA

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20230706-2023-020-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2023